



En résumé

Dans le cadre de la concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols », une seconde visite-atelier s'est tenue le 15 octobre 2024. Ce temps d'échange a permis d'approfondir les discussions engagées lors de la première visite du 8 octobre, notamment sur l'intégration paysagère, les enjeux agricoles et l'aménagement du projet.

Cette rencontre s'est déroulée en deux temps complémentaires :

- Une visite de terrain à partir de 17h, durant laquelle les participants ont pu observer deux parcelles du secteur et apprécier la manière dont le projet pourrait s'intégrer au paysage, en tenant compte de la topographie et des risques de co-visibilité.
- Un atelier en salle, organisé à partir de 18h30, permettant de poursuivre la réflexion collective en localisant des aménagements sur un plan et en discutant des contributions recueillies lors de la première visite-atelier.

Cette seconde visite-atelier a rassemblé 11 participants, qui ont formulé 33 contributions, remarques et questions, réparties autour de 5 grandes thématiques. L'atelier a également permis de localiser 9 emplacements sur le plan et d'enrichir les propositions déjà formulées lors de la précédente rencontre.

Parmi les présents, nous remercions particulièrement Madame Catherine VIRMAUX, Maire de Meunet-Planches, pour sa participation active aux échanges. Nadine JOURDAIN, agricultrice et membre du collectif CAVT36, a également apporté un éclairage précieux sur les réalités agricoles et les motivations du collectif à s'engager dans le projet. Du côté des porteurs de projet, GLHD était représenté par Christopher COSMUS, Nicolas KHORSI-DARROUSSAT et Rachel GRIGGS, tandis que l'agence TraitClair, tiers garant neutre de la concertation, était représentée par Romain MOREAU et Coline de VALENCE.

Dès le début de la rencontre, l'intérêt des participants s'est manifesté par des échanges riches et dynamiques. La visite des deux parcelles a permis d'illustrer concrètement les enjeux paysagers et environnementaux du projet, et d'évaluer les incidences potentielles sur le territoire.

Les discussions ont notamment porté sur : l'implantation de haies végétales, l'intégration du projet dans le grand paysage, l'articulation entre production agricole et production énergétique. L'atelier en salle a ensuite permis de présenter les contributions recueillies lors de la visite du 8 octobre, qui ont été largement complétées par de nouvelles propositions formulées au cours de cette rencontre.





LE PORTER À CONNAISSANCE

Plusieurs actions de communication ont été mises en place pour informer de la tenue de la **visite-atelier du 15 octobre 2024** et plus largement sur le processus de concertation préalable volontaire du projet « Au fil de la Théols ».

Une information diffusée à l'échelle locale

- Affichage en mairie et communication institutionnelle

L'avis de concertation et l'affiche récapitulative des rendez-vous ont été apposés dès le 16 septembre sur les panneaux d'affichage officiels des mairies de Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Champagne-Boischauts. La mairie de Vouillon a affiché ces éléments le 28 septembre.

- Diffusion en boîtes aux lettres

Une plaquette d'information de 4 pages détaillant le projet agrivoltaïque a été distribuée entre le 17 septembre et le 8 octobre dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Brives, Condé, Meunet-Planches et Sainte-Fauste, ainsi que des foyers situés au sud de la RD925 à Vouillon.

Un flyer de rappel spécifique aux visites-ateliers des 15 et 22 octobre a été distribué le 14 octobre dans les boîtes aux lettres des riverains proches des parcelles concernées à Brives et sur l'ensemble de la commune de Meunet-Planches.

Communication numérique et presse locale

Le site internet du projet (<https://www.aufildelatheols.fr/>), actif depuis le 24 août, permet à chacun de contribuer en ligne et de retrouver l'ensemble des informations sur la concertation.

Une brève annonçant l'ouverture de la concertation et précisant la tenue de la réunion publique du 30 septembre est parue dans La Nouvelle République, édition d'Issoudun, le 27 septembre.

Un article plus détaillé, publié le 3 octobre, a mis en avant les ateliers de concertation et le projet agricole sous-jacent.

Le site IntraMuros de la Communauté de Communes Champagne-Boischauts a relayé les dates et le cadre de la concertation préalable.

Actions de proximité et mobilisation directe

Un porte-à-porte a été organisé les 26, 27 et 28 septembre auprès de 287 habitations, permettant de présenter le projet et de recueillir les premières contributions de 68 foyers.

La réunion publique du 30 septembre a constitué un moment clé pour présenter le projet, répondre aux premières interrogations et rappeler les dates des prochains temps de concertation.

Un stand d'information a été installé devant la mairie de Brives le 5 octobre, offrant un espace de dialogue avec les habitants et permettant de rappeler les étapes à venir, tout comme la visite-atelier du 15 octobre.





Un nouvel envoi de SMS personnalisé a été effectué en amont de la visite-atelier auprès des personnes ayant exprimé leur intérêt lors des précédents temps d'échange.



3



d'agriculteurs ayant leurs exploitations sur cinq communes pour un projet agrivoltaïque. Une concertation est en cours.

Les agriculteurs et production d'énergie solaire, c'est le principe de l'agrivoltaïsme. Dix agriculteurs exploitations se trouvent sur cinq communes proches de la Théols (Sainte-Fauste, Brives, Condé, es et Vouillon) se sont lancés dans un projet en 2022. Pour cela, ils ont créé le Collectif théolois 36.

Des extraits des supports et moyens de communication utilisés pour le porter à connaissance de cette première visite-atelier





LE DÉROULÉ ET L'ANIMATION

La première visite-atelier du 8 octobre 2024 s'est articulée autour de deux temps complémentaires.

Temps 1 : La visite des parcelles

- Un livret de participation pour structurer les contributions

Dès leur arrivée, les participants ont reçu un livret de participation individuel, distribué par l'équipe de TraitClair. Ce support leur a permis de noter leurs remarques et contributions sur les thématiques de la concertation, avant la mise en commun lors de l'atelier en salle.

Zone d'étude

Paysage

Biodiversité

Usages

Un aperçu du livret de participation

4

- Une installation grandeur nature pour visualiser le projet

Afin d'aider les participants à se projeter dans l'aménagement futur, un dispositif de piquets et de rubalise avait été installé sur une parcelle représentative du projet. Cette installation matérialisait les dimensions réelles d'une installation-type comprenant un pieu et des panneaux photovoltaïques, permettant ainsi de se rendre compte des proportions.

- Une simulation en réalité augmentée pour une immersion visuelle

Pour compléter cette visualisation, GLHD a utilisé une tablette numérique afin de présenter aux participants une simulation d'implantation virtuelle du projet. Grâce à une application de réalité augmentée, chacun a pu visualiser le projet dans son environnement réel, facilitant ainsi les échanges et les propositions d'aménagements.

Temps 2 : L'atelier en salle

- Un support de présentation

L'atelier s'est déroulé dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un grand écran, permettant de diffuser un support de présentation détaillé, ainsi qu'un film illustrant le projet et son intégration paysagère.

- Une cartographie interactive pour organiser les contributions

Une cartographie au format A1, intégrant les contributions issues du stand du 5 octobre, a été mise à disposition des participants. Ce support a facilité la localisation des points d'attention et la mise en commun des propositions, notamment sur les aménagements paysagers et environnementaux.

- Un travail collaboratif sur les essences végétales

L'atelier a également inclus un travail spécifique sur le choix des haies végétales destinées à accompagner l'implantation du projet. Pour cela, une liste des essences végétales recommandées par la paysagiste mandatée par GLHD, l'Atelier Mathilde MARTIN, a été imprimée au format A5. Cette liste était accompagnée d'un livret illustré reprenant les photos et caractéristiques des essences sélectionnées, afin d'aider les participants à se projeter dans le futur aménagement paysager du projet.





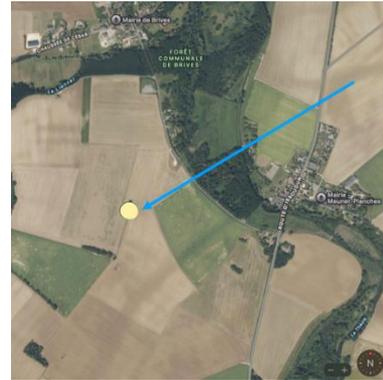
LA VISITE DES PARCELLES

Visite de la parcelle n°1 : Château d'eau de Brives

Le point de rendez-vous était fixé à 17h au pied du château d'eau de Brives, offrant un panorama privilégié sur la première parcelle étudiée.

Dès l'arrivée, les représentants du CAVT36, de GLHD et de l'agence TraitClair se sont présentés, rappelant leur rôle et leurs engagements dans le cadre de la concertation.

Les participants ont ensuite été invités à signer la feuille d'émargement et à récupérer un livret de participation individuel, permettant de noter leurs observations et contributions en vue de l'atelier en salle.



Lieu de rendez-vous pour la visite de la parcelle n°1

Après un rappel du cadre et des objectifs de la concertation, ainsi que du déroulé de la visite-atelier, l'échange s'est engagé autour de trois axes principaux : les motivations agricoles du projet, son diagnostic environnemental et ses caractéristiques techniques.

Un projet agricole en réponse aux contraintes locales

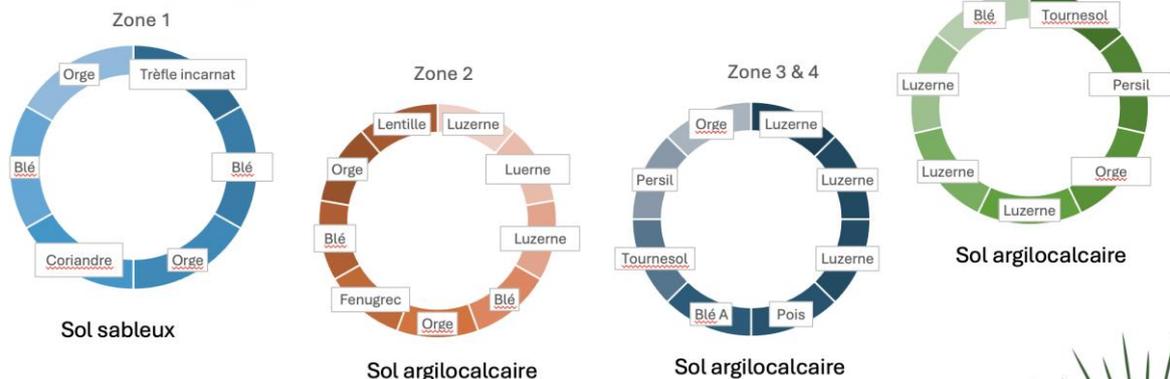
Nadine JOURDAIN, agricultrice et membre du collectif CAVT36, a partagé son expérience et ses motivations à participer au projet agrivoltaïque. Elle a expliqué que certaines de ses parcelles se situent dans le périmètre de protection du captage d'eau potable, où les contraintes réglementaires sur l'utilisation des intrants sont amenées à se renforcer.

« Ce n'est pas faire un cadeau aux jeunes que de garder ces terres non cultivées. »

Face à la baisse de rendement de ses parcelles argilocalcaires, elle et sa sœur, également exploitante, ont fait le choix d'intégrer ces terres au projet afin d'assurer leur viabilité économique et environnementale à long terme.

1 Le CAVT 36

4 projets agricoles en construction



Les rotations de cultures en cours de réflexion dans le cadre du projet de transition agricole





Un projet innovant au service de la transition énergétique

Le représentant de GLHD a présenté les **grandes étapes du projet**, rappelant que les premières études exploratoires ont débuté en **2023 sur une zone de 350 hectares**. Suite à ces analyses, l'**aire d'étude a été réduite à 222 hectares** afin d'éviter les zones présentant des enjeux environnementaux majeurs.

Les participants ont ainsi pu prendre connaissance :

- Des délibérations des communes ayant autorisé la poursuite des études,
- Des diagnostics réalisés pour les études paysagère, agricole et environnementale,
- Du calendrier prévisionnel, avec un dépôt du permis de construire envisagé pour 2025.

6

Une zone d'étude à faible enjeu environnemental

Les études menées par ADEV Environnement, un bureau d'étude indépendant, ont permis de cartographier précisément la biodiversité locale.

- 12 sessions d'inventaires naturalistes ont été réalisées entre avril 2023 et mars 2024,
- Absence de zones humides identifiées sur le secteur du château d'eau de Brives,
- Impact écologique faible sur la faune et la flore recensées dans cette zone.

La synthèse de ces études est disponible dans le bilan de la concertation.

Les caractéristiques techniques du projet

Le projet prévoit l'installation de **modules photovoltaïques de 720 Wc** sur des **structures mobiles à monopieux**, permettant un suivi de la course du soleil pour optimiser la production d'électricité.

- Puissance installée : 160 MWc, soit une production estimée à 200 GWh/an,
- Interdistance entre pieux : 13 m, soit 8,23 m de bord à bord des panneaux,
- Hauteur des panneaux :
 - 1,20 m du sol en position inclinée,
 - Entre 2,5 et 4,5 m en position haute.

Cette disposition permet de **préserver l'activité agricole sous les panneaux**, en laissant un **espace suffisant pour le passage des engins agricoles**.

Les outils d'animation et de projection

Afin d'aider les participants à se projeter, plusieurs outils ont été utilisés sur site :

- Une maquette grandeur nature, matérialisée par des piquets et rubalises, a permis de visualiser l'implantation du projet.
- Une tablette équipée d'un logiciel de réalité augmentée, utilisée par GLHD, a projeté une simulation en direct de l'installation photovoltaïque.

Les participants ont ainsi pu **exprimer leurs remarques et poser leurs questions**, en bénéficiant d'une immersion réaliste dans le projet.



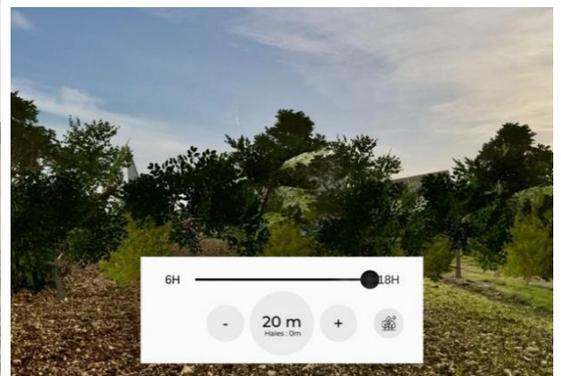
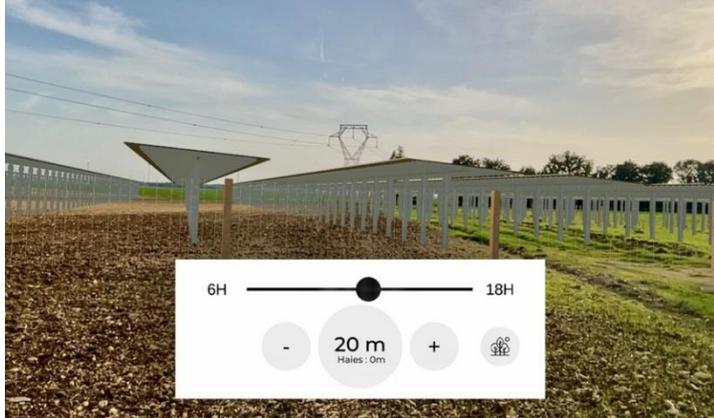


7



Photos de la visite sur la parcelle n°1 et de la maquette réalisée à l'aide de piquets et rubalises

Captures d'écran des simulations d'implantations grâce à l'application de réalité augmentée (supports visuels non contractuels)





Visite de la parcelle n°2 : Aire de repos de Planches

Après cette première observation, les participants se sont dirigés vers une seconde parcelle, située au niveau de l'aire de repos de Meunet-Planches, de l'autre côté de la route départementale.

Ce changement de point de vue a permis d'évaluer l'insertion du projet dans un paysage légèrement différent, notamment en ce qui concerne les co-visibilités avec les axes routiers et les habitations voisines.

Évaluation paysagère et aménagements à envisager

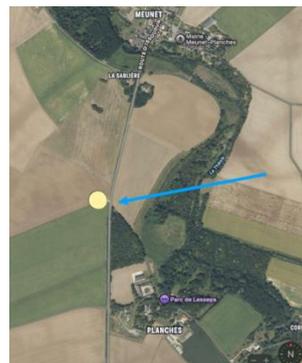
L'objectif principal de cette seconde visite était d'analyser l'intégration du projet dans le grand paysage et d'identifier les besoins en haies végétales.

Les discussions ont porté sur :

- Les distances d'implantation des panneaux par rapport aux habitations,
- Les points de vue les plus sensibles, où un travail d'intégration paysagère serait nécessaire,
- Les aménagements possibles, notamment en matière de plantations et de protections visuelles.

Comme pour la première parcelle, les participants ont pu projeter virtuellement les installations grâce à l'application de réalité augmentée, facilitant ainsi les échanges et la compréhension des volumes dans le paysage.

Les visites de parcelles ont constitué une étape essentielle de la concertation, permettant d'appréhender concrètement le projet dans son environnement et de nourrir les réflexions collectives sur son aménagement. Les observations réalisées sur site seront approfondies en atelier, pour aboutir à des propositions plus détaillées.



Lieu d'observation de la parcelle n°2



Des photos de la visite sur la parcelle n°2

Captures d'écran des simulations d'implantations grâce à l'application de réalité augmentée (supports visuels non contractuels)





Les remarques et questions par thématiques pendant la visite

L'insertion du projet dans le paysage

La question de l'intégration du projet dans le paysage a suscité de nombreuses réactions.

« La nuit il y a tellement d'éoliennes dans le secteur que je ne peux pas dormir avec tout cet éclairage, ça fait des lumières rouges. »

« C'est moche, il n'y aura pas de vues dégagées sur le paysage avec les haies. Pourquoi polluer ici ? »

« Les gens viennent pour un bien-être en milieu rural. »

Les échanges ont mis en avant la nécessité d'une intégration paysagère soignée, notamment à travers la plantation de haies végétales pour limiter la visibilité des installations. Toutefois, certains regrettent qu'un tel aménagement masque également certaines vues dégagées sur le paysage.

« Les haies peuvent être chères et lourdes d'entretien.

Et les agriculteurs ne les entretiennent pas. »

« C'est rassurant si c'est le développeur qui entretient les haies, pas si c'est l'agriculteur. »

- GLHD a précisé que l'entretien des haies serait à la charge de l'énergéticien. Un contrat pourrait être passé avec les agriculteurs pour qu'ils s'en occupent dans le cadre d'une prestation de service. Les participants ont souligné l'importance de choisir des essences adaptées au climat, persistantes plutôt que caduques.

Le projet agricole

L'engagement des agriculteurs dans ce projet a surpris certains participants, notamment au regard des évolutions réglementaires concernant l'usage des intrants.

« C'est un beau projet, je suis étonnée que les agriculteurs se lancent dans ce projet. »

« On n'est pas rendu avec la loi de limitation des intrants. »

« On a de la législation sur certaines plantes invasives comme les chardons. On souhaite préparer l'avenir, sans avoir à attendre les contraintes. Si les intrants sont interdits, ça leur fera un petit revenu, mais ça ne fera pas de blé. »

« Quels moyens on a en mairie ? »

Les discussions ont mis en avant une attente forte concernant la prévention de la prolifération d'adventices (plantes non souhaitées) dans les parcelles sous panneaux, ainsi que la capacité des agriculteurs à gérer ces nouvelles contraintes.

- GLHD et la représentante du CAVT36 ont indiqué qu'un cabinet accompagne actuellement les agriculteurs pour identifier des cultures adaptées, tenant compte des restrictions futures sur les intrants.

« J'ai une crainte sur les parcelles qui sont déjà en jachère. »

« Les exemples des Landes ne sont pas de vrais exemples, car pas chez nous. Les cultures doivent être adaptées. »

« Les panneaux changent leur manière de travailler, mais que faire en dessous ? »





L'adaptation des pratiques agricoles sous les panneaux a été largement discutée. Une carte des rotations de cultures envisagées a été présentée aux participants afin d'illustrer les solutions en cours d'étude.

Les caractéristiques techniques des panneaux

Les participants ont également soulevé plusieurs questions d'ordre technique, notamment concernant la compatibilité du projet avec les infrastructures existantes.

- « Attention aux poteaux téléphoniques qui créent un empêchement dans l'entretien. »
- « Attention à ce qu'il n'y ait rien au-dessus des réseaux enterrés. »

- GLHD a précisé que les réseaux électriques du projet seraient entièrement enterrés, limitant ainsi l'impact sur les infrastructures existantes. La dégradation des pylônes téléphoniques à proximité des parcelles a aussi été évoquée, ces derniers représentant déjà une gêne pour les agriculteurs dans leur travail quotidien.

Des interrogations ont également émergé concernant la résistance des panneaux aux intempéries et leur effet sur l'environnement immédiat.

- « Il y a parfois des vents de sable d'Algérie. Comment nettoyer les panneaux dans ce cas ? »
- « Et en cas de grêle ? » « Le vent fait-il du bruit dans les panneaux ? »

- GLHD a précisé que l'entretien et le nettoyage des panneaux étaient assurés par la société exploitante, et non par les agriculteurs. Un programme de maintenance est prévu pour éviter toute perte d'efficacité due à l'accumulation de poussières ou de sable.

Concernant la résistance aux intempéries, il a été expliqué que les panneaux photovoltaïques sont conçus pour supporter la grêle. Des détecteurs automatiques permettent de surveiller toute baisse de production, afin de réagir rapidement en cas d'incident.

L'effet du vent sur les panneaux a également été abordé :

- « Sur les effets sur les vents dominants du secteur, GLHD indique que les études constatent que l'installation de panneaux photovoltaïques entraîne une réduction des vents : cela coupe les vents. »

Enfin, une comparaison a été faite avec l'impact environnemental des éoliennes.

- « Une éolienne c'est foutu pour l'environnement dans le sol à cause du béton. »

- GLHD a précisé que, contrairement aux éoliennes, l'installation agrivoltaïque ne nécessite pas de fondations en béton. Les structures seront installées sur des monopieux battus, un système entièrement réversible, ce qui a rassuré certains participants quant aux risques de pollution du sol après démantèlement.

Un échange constructif autour des enjeux du projet

Cette visite-atelier a permis aux participants d'exprimer un large panel de remarques et d'interrogations, qui ont nourri la réflexion sur l'adaptation du projet aux réalités du territoire.





- L'insertion paysagère reste un enjeu clé, avec un besoin d'accompagnement sur l'entretien des haies et le choix des essences.
- Le volet agricole suscite des interrogations, notamment sur les cultures adaptées et la gestion des adventices.
- Les aspects techniques des panneaux photovoltaïques ont fait l'objet d'un dialogue précis, apportant des clarifications sur leur entretien, leur résistance aux aléas climatiques et leur interaction avec l'environnement immédiat.

Ces retours seront pris en compte dans la poursuite du processus de concertation, afin d'affiner les propositions d'aménagement et d'apporter des réponses adaptées aux préoccupations locales.

L'ATELIER EN SALLE

Après la visite de terrain, les participants ont été accueillis dans la **salle de réunion de la mairie de Brives**, où un **temps de travail participatif** avait été préparé en amont. Cet atelier a permis de **poursuivre les réflexions engagées sur site**, en approfondissant les enjeux liés à l'intégration paysagère, aux essences végétales et aux aménagements complémentaires.

Présentation du projet et échanges techniques

- Un rappel des fondamentaux du projet

L'atelier a débuté par une **présentation du projet agrivoltaïque**, abordant :

- La **genèse du projet** et les motivations des agriculteurs du collectif CAVT36.
- Une **synthèse des études environnementales et paysagères** réalisées.
- Les **caractéristiques techniques du projet**, avec un focus sur l'implantation des panneaux et les aménagements associés.

Un **temps de questions-réponses** a permis à chaque participant de **poser ses questions et d'exprimer ses observations** sur les aspects techniques du projet.

Projection d'un film sur l'importance des haies

- Un support pédagogique sur la biodiversité

Un film de **3 minutes 26 secondes** intitulé « **Des haies pour favoriser la biodiversité** » a été projeté. Ce documentaire a été réalisé dans le cadre du programme **DYN'AGROBIO**, financé par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs en Région Centre-Val de Loire.

Le film met en avant :

- Les **bénéfices des haies en bordure de parcelles cultivées**, notamment en matière de **biodiversité, de régulation climatique et de protection des cultures**.
- Le **rôle des haies comme habitat pour la faune locale**, en particulier pour certaines espèces protégées.

- **Travail sur les essences végétales**

À la suite de la projection, une **liste des essences végétales** recommandées pour le projet a été distribuée aux participants. Cette liste, élaborée avec la **Fédération Nationale de la**





Chasse, a permis à chacun d'indiquer ses connaissances et ses préférences en matière d'essences locales.

Travail collectif sur l'intégration paysagère et les aménagements

À l'aide d'un plan grand format et d'un jeu de gommettes, chaque participant a pu indiquer les zones où il juge pertinent d'implanter des haies.

Les principaux sujets abordés :

- La hauteur des haies et leur rôle de masque paysager ou de zone ouverte selon les perspectives.
- Le choix des strates végétales (haies basses, haies denses, haies semi-transparentes).
- L'équilibre entre transparence et opacité, en fonction de la localisation et de l'usage souhaité.
- L'aspect des clôtures, leur hauteur et la nécessité de prévoir des passages pour la faune sauvage.
- L'habillage des transformateurs, avec des solutions d'intégration paysagère.
- Les aménagements complémentaires identifiés, comme l'éventuelle création d'un espace pédagogique en bordure de la route départementale.



Des extraits du film projeté sur le dispositif DYNAGROBIO CVL pour la Fédération de Chasse de la Région Centre-Val de Loire



Une photo du temps de présentation en salle avant l'atelier participatif

Des exemples d'habillages pour les transformateurs





Les contributions recueillies pendant l'atelier

L'atelier du 15 octobre 2024, organisé après la visite des parcelles, a permis d'approfondir les échanges et de formuler des contributions précises sur **l'intégration paysagère du projet, la biodiversité, les aménagements techniques et complémentaires**. Grâce aux supports cartographiques et à l'accompagnement des animateurs, les participants ont pu localiser leurs préconisations et remarques directement sur le plan de travail.



13

Photo du support cartographique complété au terme de l'atelier du 15 octobre

L'insertion du projet dans le paysage

L'échange a débuté par une présentation des **essences végétales locales** à partir de supports illustrés. Les participants ont été invités à partager leurs connaissances et à sélectionner les végétaux les plus adaptés.

- « Les plantations doivent rester vertes. Les essences doivent être choisies de manière à anticiper le changement climatique. »
« Les haies doivent être persistantes. »

Les contributions confirment les recommandations issues de l'atelier du 8 octobre :

- Éviter les essences à pousse lente, comme le houx, ainsi que l'aulne et le saule, qui ne prospèrent qu'en milieu humide.
- Le noisetier est mentionné, mais nécessite un contrôle rigoureux en raison de sa croissance rapide.
- L'acacia est jugé inadapté.





- Des arbres de grande taille sont suggérés au nord des parcelles de Brives, notamment l'érable champêtre, l'érable pourpre, le tilleul et le noyer.
- Des fruitiers comme le pommier, le poirier et le néflier sont proposés, pour une valorisation des haies sous forme de cueillette locale.
- Les participants attendent une haie opaque, notamment dans les zones proches des habitations.

Les participants soulèvent également des contraintes réglementaires :

« Il y a les Bâtiments de France aussi. »
« Quels sont les reculs par rapport à la route ? »

- GLHD rappelle que l'implantation des panneaux doit respecter les servitudes d'urbanisme, notamment celles liées au périmètre de protection des Monuments Historiques autour du bénitier de l'église de Brives.

La protection de la biodiversité

L'enjeu de la circulation de la faune est abordé, notamment en lien avec la clôture des parcelles.

« Les parcelles vont être closes. Est-ce que l'agriculteur va avoir plus de dégâts à cause du gibier ? »

« Vos protections seront efficaces aussi pour les lièvres et les chevreuils, sauf si vous faites passer la petite faune. »

Les contributions permettent de localiser sur le plan les zones de passage des animaux. Des signalétiques spécifiques sont proposées aux abords des routes pour avertir de la présence de faune.

- GLHD indique être en concertation avec la Fédération de Chasse pour définir des aménagements favorisant la circulation du gibier, en particulier pour les sangliers et chevreuils.

Les caractéristiques techniques des panneaux et des éléments techniques

« Y a-t-il beaucoup de locaux techniques ? »

Les participants rappellent leur préférence exprimée lors de l'atelier du 8 octobre : La couleur verte est privilégiée pour les transformateurs lorsqu'ils sont cachés derrière des haies.

Les pistes et chemins d'accès

Les échanges ont été nombreux sur la création de nouveaux accès aux parcelles et l'adaptation des chemins existants.

« Y aura-t-il des chemins d'accès nouveaux aux parcelles, pas sur les chemins ruraux existants ? »

« Attention aux conflits d'usages et de fréquentation de la route créée si elle n'est pas large. »

« Prévoir une largeur en plus au niveau de l'accès à une parcelle. »

Plusieurs sujets émergent :





- Certains s'inquiètent d'une perte de surface agricole liée aux pistes d'accès. Des recommandations du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) imposent certaines contraintes.
- Le cadre réglementaire impose une remise en état des parcelles après démantèlement, garantissant un retour à l'activité agricole.
- Un point de vigilance est signalé sur le plan concernant l'accès à une parcelle, où un équipement borde actuellement le chemin d'accès.

Le principe de l'agrivoltaïsme

« Ce serait plus simple de mettre des panneaux sur les toitures. »

« Il y a un flou sur les raccordements avec les éoliennes. Et les lignes avec disjoncteurs dont on ne connaît pas l'origine. »

- GLHD rappelle que le photovoltaïque sur toiture est encouragé en France, mais qu'il ne représente que 1% de la production nationale. Les projets agrivoltaïques permettent de répondre aux besoins énergétiques de manière plus significative.

Concernant les raccordements électriques, GLHD explique que les interconnexions entre les infrastructures de production (éoliennes, photovoltaïque) sont gérées par Enedis, et que des précisions seront apportées lors des prochaines réunions.

Les aménagements complémentaires

Certains participants ont fait des suggestions pour valoriser l'insertion du projet dans le territoire.

« Sur l'aire de repos, attention il y a du trafic. »

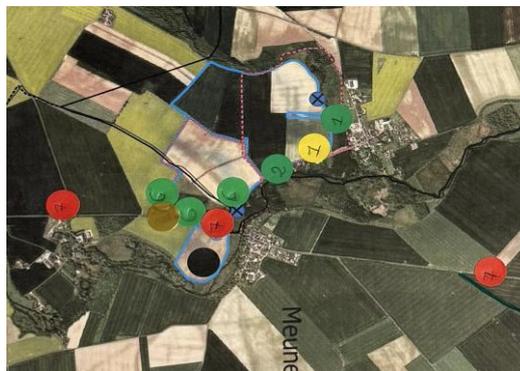
« Les gens ont plutôt envie d'aller en forêt, ils ne vont pas sur les chemins agricoles pour se promener. »

- GLHD propose d'aménager un espace pédagogique à l'aide de panneaux explicatifs sur le projet. Les participants suggèrent de l'implanter à proximité de la route départementale (D19A, les Châtelliers), pour le rendre accessible et visible. L'aire de repos de Planches, sur la commune de Meunet-Planches, est identifiée comme l'emplacement idéal pour cet aménagement.

Une étape clé dans la concertation

Support cartographique extrait du travail effectué lors de l'atelier du 15 octobre :

- 3 gommettes vertes n°6 : localisent les propositions de haies complémentaires, venant s'ajouter aux recommandations du 8 octobre.
- 1 gommette dorée : marque l'emplacement suggéré pour un espace pédagogique avec parking et panneaux d'information.
- 3 gommettes rouges n°7 : identifient les points de passage de la faune à sécuriser.





- 1 gommette noire : signale une demande de retrait d'une parcelle de la zone d'étude, située à proximité du bourg de Meunet-Planches.
- 1 gommette jaune n°1 : correspond à une demande de plantation de grands arbres pour améliorer l'intégration paysagère depuis les habitations éloignées.

Cet atelier a permis d'affiner les propositions issues des échanges du 8 octobre et d'apporter de nouvelles contributions sur l'insertion paysagère, les infrastructures techniques et les aménagements complémentaires.

- L'attention portée aux essences végétales se confirme, avec une demande pour des haies persistantes et une plantation diversifiée.
- Les préoccupations sur la circulation de la faune sont renforcées, avec une volonté de créer des passages adaptés.
- Les participants s'interrogent sur l'intégration du projet dans le maillage énergétique local, notamment concernant les raccordements.
- L'aménagement d'un espace pédagogique est validé par les participants, avec une localisation jugée pertinente sur l'aire de repos de Planches.

Toutes ces contributions seront prises en compte dans la suite du travail de conception du projet agrivoltaïque.

LES CONCLUSIONS

Cette deuxième visite-atelier du 15 octobre 2024 a permis, comme la précédente, d'informer les participants sur le projet agrivoltaïque, en mettant l'accent sur l'intégration paysagère par l'implantation de haies végétales et sur les enjeux agricoles. Les contributions recueillies lors de l'atelier du 8 octobre ont été présentées et largement complétées par de nouvelles propositions.

Les participants ont été très actifs, tant lors de la visite des parcelles que pendant l'atelier en salle. Ils ont pu se projeter grâce aux outils d'animation (maquette grandeur nature, simulation 3D) et exprimer des attentes précises sur l'insertion paysagère et la cohabitation avec les usages locaux.

Les opportunités du projet

Plusieurs opportunités ont été identifiées au cours de cette visite-atelier :

- **Un maintien et l'évolution des pratiques agricoles** : le projet permet de préserver l'activité agricole, en remettant en culture des parcelles délaissées, tout en adaptant les pratiques vers une réduction des intrants.
- **Une intégration paysagère renforcée** : Une attention particulière doit être portée à l'insertion du projet dans le paysage, notamment en raison de la proximité des habitations qui ont une vue directe sur les parcelles.
- **Une valorisation pédagogique du projet** : une aire pédagogique pourrait être aménagée en marge du projet, afin d'expliquer son fonctionnement et ses bénéfices au grand public.
- **Un projet qui interroge les pratiques culturelles** : Le projet pose la question des cultures sans intrants et des risques liés aux adventices, ce qui nécessite un accompagnement technique pour les agriculteurs.





- **Une production d'énergie verte complémentaire** : Le projet représente une alternative aux installations éoliennes déjà présentes sur le territoire, en permettant une production significative d'électricité solaire.
- **Un renforcement de la biodiversité et préservation de la faune** : Les passages d'animaux doivent être préservés et intégrés dans la conception du projet, notamment pour faciliter la circulation de la petite faune à travers les parcelles clôturées.
- **Une remise en question d'une parcelle du projet** : La parcelle située à Meunet-Planches est questionnée dans son maintien au sein de la zone d'étude, en raison de co-visibilités importantes depuis le bourg.

Les enseignements tirés de la participation du public

Les contributions ont principalement porté sur quatre grandes thématiques :

1. **La préservation du paysage** :
 - Les participants ont souligné l'importance de **préserver les vues depuis les habitations et les axes routiers**.
 - Des propositions de plantation de haies et de massifs boisés ont été faites pour traiter et limiter les enjeux de co-visibilité avec le projet.
2. **La protection de la biodiversité** :
 - La question de la **libre circulation de la faune** est restée centrale, notamment en lien avec la **sécurité routière sur la RD925**.
 - L'**adaptation des clôtures pour permettre le passage de la petite faune** a été suggérée et localisée sur le plan.
3. **Le projet agricole et les évolutions de pratiques** :
 - Les participants ont exprimé leurs inquiétudes quant à la **gestion des adventices et aux restrictions croissantes sur les intrants**.
 - Des solutions sont en cours d'étude avec des agronomes pour proposer **des cultures adaptées sous les panneaux photovoltaïques**.
4. **Les caractéristiques techniques du projet** :
 - Les échanges ont porté sur la **résistance des panneaux photovoltaïques**, notamment face aux **intempéries** (vent, grêle, poussières sahariennes).
 - **Les distances de recul réglementaires** par rapport aux axes routiers et aux Monuments Historiques ont été expliquées et matérialisées sur le plan.

Les mesures retenues pour co-construire le projet

1. **Insertion paysagère du projet**
 - Positionner des haies végétales le long de la route de Brives et du cheminement de promenade.
 - Planter des arbres de grande taille et des haies matures pour masquer les vues depuis les habitations de Brives.
 - Réévaluer la pertinence de la parcelle située à Meunet-Planches en raison des co-visibilités importantes.
2. **Bénéfices agricoles**
 - Remettre en culture les parcelles en jachère pour diversifier les sources de revenus des agriculteurs.





- Adapter les pratiques en **limitant les intrants**, notamment pour **gérer les adventices** sous les panneaux.

3. Usages locaux renforcés

- Aménager un **espace pédagogique** au niveau de l'**aire de repos sur la route de Brives**, pour informer le public sur l'**agrivoltaïsme**.
- Prendre en compte les **traversées d'animaux** et adapter les **clôtures** pour la circulation de la petite faune.

L'appréciation de la concertation

Ce temps de concertation a démarré de manière très active, avec une participation nombreuse et des échanges constructifs.

Grâce à la visite des **deux parcelles** et aux outils de simulation, les participants ont pu mieux appréhender l'**implantation du projet** et proposer des **ajustements concrets**.

La présence d'un membre du collectif **CAVT36** a permis de **clarifier les motivations des agriculteurs** et de **rassurer sur leur engagement** dans le projet.

L'atelier a permis de **localiser précisément les enjeux sur le plan de travail collaboratif**, facilitant ainsi l'**intégration des contributions** dans la conception du projet.

Le maître d'ouvrage **GLHD** a réaffirmé son engagement à **prendre en compte les retours des habitants et des agriculteurs** pour affiner le projet.

Les participants ont été invités aux prochains temps de la concertation et ont tous été remerciés pour leur implication.

Un pot convivial a clôturé la rencontre, permettant de prolonger les échanges dans un cadre détendu.

Le rappel du calendrier des rendez-vous de la concertation préalable volontaire

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

Source : Lettre d'information - septembre 2024

